

# LES CONTRATS D'ETUDES PROSPECTIVES

Le Conseil Régional, l'Etat, les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés), les partenaires sociaux, avec le concours de l'AGEFMA ont réalisé des CEP (Contrats d'Etudes Prospectives). L'objectif de ces CEP est de pouvoir anticiper les changements et d'éclairer leurs stratégies d'action en matière de politique de ressources humaines au service du développement des compétences et de l'emploi.

Il s'agit dans le cadre de ces études prospectives, pour chacun des secteurs retenus de :

- réaliser un état des lieux,
- dresser un panorama des évolutions auxquelles ils seront confrontés et des conséquences de ces mutations sur l'emploi et les compétences (à court, moyen, voire long terme),
- proposer un ensemble de préconisations et d'actions partagées destinées à accompagner ces évolutions.

Six secteurs ont fait l'objet de CEP :

- l'agriculture,
- le tourisme,
- le BTP,
- l'artisanat,
- les métiers de la mer,
- l'environnement et le développement durable.

Des synthèses de ces études sont disponibles sur le site du Conseil Régionale en cliquant [ici](#) et sur le site de l'AGEFMA.

**Après avoir présenté le CEP agricole et le CEP Tourisme, ce numéro sera consacré au CEP BTP.**

## CEP BTP

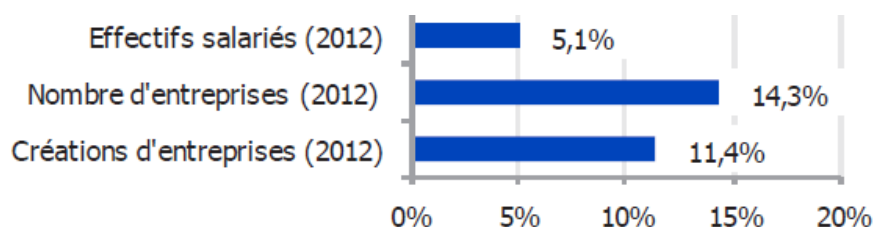
### Quelques chiffres :

Entre 1999 et 2008, le BTP était l'un des secteurs le plus créateur d'emploi (250 emplois en moyenne annuelle).

En 2008, le BTP représente 7% de l'emploi et 10% des établissements.

En 2009, le secteur pourvoit 9,2% des emplois salariés du secteur marchand. Depuis 2009, le secteur du bâtiment et des travaux publics est confronté à une crise profonde qui a entraîné une baisse de l'effectif salarié de 13% entre 2009 et 2011 (7 159 à 6 229).

En 2012, le secteur emploie 5,2 % des effectifs salariés soit 6 424 personnes, représente 14,4 % des entreprises et 11,4 % des créations d'entreprises.



Source : INSEE

En 2013, la conjoncture économique reste morose et la situation est difficile dans le BTP. Fortement dépendant de la commande publique, le secteur est pénalisé par un nombre insuffisant de mises en chantier.

Pour la sixième année consécutive, les ventes de ciment sont en recul (-7,6 % sur un an à 171 168 tonnes), atteignant leur plus bas niveau depuis 2000. Il en est de même pour le nombre d'attestations de conformité électrique délivrées (-8,8 %). Toutefois, les permis accordés pour la construction de logements et le nombre de logements commencés progressent (+31,6 % et +19,8 %) <sup>1</sup>.

### **Potentiel de développement du secteur du BTP :**

Malgré la morosité, des projets de travaux ouvrent des fenêtres d'opportunités pour le secteur :

- Les chantiers de déconstruction / rénovation, dans le secteur privé et le secteur public ;
- La mise aux normes antisismiques du bâti, qui bénéficie d'importants fonds publics, dont le Plan Séisme Antilles s'élevant à 547 Me sur la période 2007-2013 ;
- La performance énergétique des bâtiments, qui ouvre des perspectives à ceux qui sauront se mettre à niveau ;
- Les travaux pour l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public qui sont obligatoires, en vertu de dispositions résultant de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- La rénovation des hôtels de Martinique ;
- La poursuite de l'application du plan déchets BTP et les initiatives de BTP durable soutenues par le Conseil Général et le Conseil Régional.

### **Préconisations en matière de formation :**

Pour être en mesure d'accompagner ce développement, les axes de formation permettant d'intégrer le développement durable et de former localement davantage d'encadrants sont à envisager :

- Performance énergétique des bâtiments (Etanchéité, isolation, peinture) ;
- Métallerie (croissance des ossatures métalliques) ;
- Génie thermique et climatique ;
- Installateur sanitaire ;
- Maîtrise des évolutions technologiques et réglementaires ;
- Domotique ;
- Formation supérieure pour permettre montée en compétences des techniciens et encadrants :

<sup>1</sup> Rapport annuel de l'IEDOM\_ Martinique 2013

- BTS comprenant la spécialité « enveloppe du bâtiment »,
- Licence pro énergie thermique et des formations de chefs de chantiers / conducteurs de travaux

### **L'accompagnement des métiers :**

Il serait pertinent d'œuvrer pour que la profession puisse disposer des profils ci-dessous :

- Conducteur de travaux ;
- Architecte urbaniste ;
- Climaticien.